

ANNEXE IV

DÉFINITION DES ÉPREUVES

ÉPREUVE E 1 : ANALYSE TECHNOLOGIQUE

U 1

coefficient 3

● Objectifs et contenu de l'épreuve :

Cette épreuve a pour but d'évaluer les compétences et savoirs technologiques associés relatifs à la technologie spécifique au sertissage en joaillerie et aux gemmes.

Elle prend appui notamment sur les tâches suivantes :

- analyser le dessin, le modèle ou la maquette,
- prendre en compte les pierres,
- s'informer et rendre compte.

Elle doit permettre de vérifier l'acquisition par le candidat de tout ou partie des compétences C1, C2-1, C2-2, ainsi que des savoirs qui leur sont associés : S1, S2, S4, S5.

● Critères d'évaluation:

L'évaluation porte essentiellement sur :

- l'exactitude de l'analyse
- la pertinence des réponses
- la richesse de l'argumentation

● Modes d'évaluation :

⇒ **Épreuve ponctuelle écrite d'une durée de 4 heures**

L'évaluation prend appui sur un dossier technique.

Il doit comporter des photos couleurs ou des dessins de bijoux relevant de plusieurs époques différentes dans l'espace des arts, techniques et civilisations..

A partir de l'analyse du dossier technique, le candidat est amené à :

- déterminer les techniques de mise en œuvre spécifiques au sertissage,
- indiquer les métaux qui ont pu être utilisés,
- identifier les pierres et les éléments de décoration,
- préciser leurs caractéristiques dans le contexte du sertissage,
- proposer des solutions techniques adaptées aux situations données
- citer les précautions à prendre dans le cadre du sertissage.

ÉPREUVE E 2 :

DESSIN ET RÉALISATIONS TECHNIQUES

U 2

coefficient 7

● Objectifs et contenu de l'épreuve :

Cette épreuve a pour objectif d'évaluer les compétences du candidat au travers de :

- l'exécution du croquis de principe, des esquisses efficaces et synthétiques, d'une mise en couleur appropriée,
- l'exécution de dessins de montage, de positionnement et d'assemblage selon un mode traditionnel ou informatisé, la réalisation après l'analyse de fabrication.

Elle prend appui notamment sur les tâches suivantes :

- approvisionner le poste de travail,
- ajuster et fixer les pierres,
- décorer le joyau et assurer la finition.

Mention complémentaire sertissage en joaillerie

Elle doit permettre de vérifier l'acquisition par le candidat de tout ou partie des compétences C1, C2, C3, ainsi que des savoirs qui leur sont associés : S1, S2, S3, S4, S5.

● **Critères d'évaluation:**

L'évaluation porte essentiellement sur :

- la préparation et l'organisation du travail,
- la conformité de l'exécution notamment en terme de rendu de volume et de sertissage,
- l'exactitude des documents techniques rédigés par le candidat.

● **Modes d'évaluation :**

⇒ **Contrôle en cours de formation**

Le contrôle en cours de formation se compose d'une situation d'évaluation qui peut éventuellement se dérouler en trois parties. Sa durée est de 31 heures maximum.

Elle est organisée par les professeurs chargés des enseignements professionnels durant le temps de formation, de préférence au cours du trimestre qui précède l'épreuve ponctuelle.

La période choisie pour l'évaluation pouvant être différente pour chacun des candidats, elle relève de la responsabilité des enseignants.

Le niveau de difficulté est équivalent à celui de l'évaluation ponctuelle correspondante.

Le candidat dispose d'un dossier technique et artistique qui fixe le cadre de l'évaluation.

Les travaux ont trait à une exécution totale ou partielle, mais ils doivent être significatifs de la maîtrise du geste.

À l'issue de la (ou des) évaluation(s), le candidat constitue un dossier comprenant les documents rédigés, les fiches d'évaluation en cours de réalisation, les pièces réalisées.

La proposition de note est jointe au dossier du candidat et transmise au jury.

L'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'évaluation qui est organisée sous la responsabilité du chef d'établissement.

⇒ **Épreuve ponctuelle pratique d'une durée de 31 heures**

Le candidat dispose d'un dossier complet qui fixe le cadre de la réalisation du sertissage d'un joyau.

L'épreuve comprend trois parties.

1^{ère} partie : Etude de cas – 4 heures - 40 points

Cette partie est destinée à vérifier la capacité du candidat à représenter graphiquement en volume tout ou partie d'un joyau avec valorisation des empierrages.

A argumenter par écrit et à l'aide de dessins, l'analyse artistique, sémantique, fonctionnelle, esthétique, stylistique des bijoux présentés dans le dossier.

2^{ème} partie : Etude de construction – 3heures - 20 points

Cette partie est destinée à vérifier la capacité du candidat à réaliser un dessin d'ensemble du montage, des positionnements et des assemblages, selon les moyens manuels ou informatisés.

3^{ème} partie : Analyse et réalisation – 24 heures maximum- 140 points
(130 pour la réalisation +10 pour la fiche d'analyse)

Cette partie est destinée à vérifier la capacité du candidat à :

- organiser son travail et réaliser toutes opérations de sertissage,
- rédiger une analyse d'exécution détaillée.

ÉPREUVE E3

ÉVALUATION DE LA FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

U 3

coefficient 2

● **Objectifs et contenu de l'épreuve :**

Cette épreuve a pour but d'évaluer les compétences relatives à la pratique en milieu professionnel. Elle prend appui notamment sur les tâches se rapportant aux fonctions de préparation, réalisation et communication.

Elle doit permettre de vérifier l'acquisition par le candidat de tout ou partie des compétences C1, C2, C3, ainsi que des savoirs qui leur sont associés : S1, S2, S3, S4, S5.

● **Critères d'évaluation :**

L'évaluation porte essentiellement sur :

- la qualité et la présentation du contenu du rapport,
- la diversité et les difficultés des travaux réalisés.

● **Modes d'évaluation :**

⇒ **Contrôle en cours de formation :**

Le contrôle en cours de formation peut comporter deux situations d'évaluation en milieu professionnel organisées au cours la dernière période de formation en milieu professionnel. Les situations d'évaluation s'appuient sur des travaux réalisés.

Au terme de la formation, les professeurs concernés et les formateurs de l'entreprise déterminent conjointement les notes et l'appréciation qui seront proposées au jury. Les professionnels sont associés à l'évaluation.

Les notes attribuées pour chacune des situations s'additionnent pour obtenir la proposition de note finale. Elle est jointe au dossier du candidat et transmise au jury. Les grilles d'évaluation seront prises en compte par le jury.

L'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de la (ou des) évaluation(s) organisées sous la responsabilité du chef d'établissement.

⇒ **Épreuve ponctuelle orale d'une durée de 30 minutes**

L'évaluation orale prend appui sur un dossier élaboré par le candidat conformément aux règles d'organisation de la période de formation en milieu professionnel.